

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 25 juin 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient Monsieur Frédéric BIERRY, président

présents :

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL

Procuration(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) :

Absent(s) : Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CD/2018/020 - 705 - Gestion des routes départementales
Proposition de modernisation du barème des redevances
d'occupation du domaine public départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de moderniser les barèmes des redevances d'occupation du domaine public départemental par les réseaux de télécommunications ouverts au public, pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité et les ouvrages de transport et de distribution de gaz ;
- d'appliquer pour ces occupations les montants plafonds de redevances, tels que définis au Code des Postes et des Communications Electroniques et au Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de fixer les tarifs des redevances selon les modalités figurant en annexe à la présente délibération ;
- que ces tarifs remplacent ceux concernant les mêmes types d'occupation, dans les barèmes précédemment approuvés ;
- que le recouvrement des redevances est assuré par chaque service gestionnaire d'un domaine public, pour les réseaux le concernant, hormis pour les réseaux d'électricité. Dans ce cas, le recouvrement est assuré par le service en charge du domaine public routier.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

